

Betreutes Wohnen im Alter

Accompagnement à domicile pour les personnes âgées

Eine Informationsveranstaltung in Zusammenarbeit der Parlamentarischen Gruppen für Altersfragen und Pflege

Une séance d'information en collaboration avec l'intergroupe parlementaire pour les questions relatives à la vieillesse et l'intergroupe parlementaire Soins

Podium

Betreutes Wohnen im Alter – was kann die Politik dazu beitragen?



Benjamin Roduit



Patrick Hässig



Manuela Weichelt



Simon Stocker

Rencontre de l'intergroupe parlementaire pour les questions relatives à la vieillesse et de l'intergroupe parlementaire Soins

Maintenir l'autonomie et prévenir les entrées en institution : facteurs de succès tirés de la recherche et de la pratique

Prof. Carlo Knöpfel
FHNW/HSA/ISOS

Berne, le 9 décembre 2024



Évolution démographique

- De plus en plus de personnes vivent de plus en plus longtemps (double vieillissement).
- Le nombre de personnes très âgées est en nette augmentation.
- Le processus de fragilisation au « quatrième » âge s'allonge (le besoin d'aide précède le besoin de prise en charge qui précède le besoin de soins).
- Un nombre croissant de couples de retraités n'ont pas d'enfants.

Changement social

- La taille des familles diminue.
- La distance géographique entre les générations s'accroît.
- Le taux de participation des femmes au marché du travail continue d'augmenter.
- L'individualisation, l'autonomie et l'indépendance marquent les relations entre générations.
- Les inégalités sociales s'accroissent avec l'âge.

- **L'évolution de la société entraîne un besoin croissant, mais de plus en plus insatisfait, de travail de *care*, en particulier pour la prise en charge des personnes âgées.**
 - Le nombre de personnes âgées qui restent très longtemps vivre à domicile augmentera de manière significative.
 - Le travail de *care* non rémunéré fourni par les membres de la famille tendra à diminuer.
 - Il y a un risque que l'accompagnement soit insuffisant, en particulier pour les personnes âgées vulnérables.

Matériel de référence

- **Études de référence pour la prise en charge des personnes âgées (non exhaustif)**
 - Knöpfel C., Pardini R. & Heinzmann, C. (2018). *Gute Betreuung im Alter in der Schweiz. Eine Bestandesaufnahme*. Seismo Verlag, Zurich [Lien](#)
 - Age Stiftung, Paul Schiller Stiftung et al. (2020). Guide pour une bonne prise en charge au troisième âge. Clarification de la terminologie et lignes directrices. Zurich. [Lien](#)
 - Paul Schiller Stiftung (2021). Coûts et financement d'une bonne prise en charge au troisième âge en Suisse. Les résultats de l'étude et leur interprétation d'un point de vue professionnel et politique. Zurich. [Lien](#)
 - Office fédéral des assurances sociales (2023). *Betreuung im Alter – Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle*. (en allemand avec résumé en français) *Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Forschungsbericht 07/23*. Berne [Lien](#)

- **Évaluations de projets existants de financement de la prise en charge**
 - Interface (2022). *Gutscheine für selbstbestimmtes Wohnen im Alter*. Lucerne [Link](#)
 - Somm Ammann E., & Blaser R. (2022). *Betreuungsgutsprachen in der Stadt Bern*. Berne [Link](#)

Une bonne prise en charge au troisième âge

«La prise en charge permet aux personnes âgées d'organiser leur **vie quotidienne** de manière largement **autonome** et de participer à la **vie sociale** lorsqu'elles ne peuvent plus le faire conformément à leurs attentes en raison de leur situation de vie et de leur handicap physique, psychique et/ou cognitif.»

Source : OFAS (2023, p. 6)

Objectifs de résultat d'une bonne prise en charge des personnes âgées

- Promouvoir la santé psychique et sociale
- Renforcer l'autonomie et l'autodétermination
- Assurer la participation à la société
- Maintenir et améliorer la qualité de vie et les compétences
- Ou si l'on considère les aspects négatifs: éviter l'isolement et la négligence
- Freiner la hausse des coûts de la santé dans le secteur stationnaire

Projet de révision de la LPC / Proposition de la Commission du CN pour la sécurité sociale et la santé publique, art. 14a, al. 1

1 Dans le cadre des prestations visées à l'art. 14, al. 1, let. b, les bénéficiaires d'une prestation complémentaire annuelle pour une aide et des tâches d'assistance à domicile ont droit au remboursement des frais liés aux prestations **visant à favoriser et à maintenir l'autodétermination et l'autonomie dans la vie quotidienne, la participation sociale et sociétale et la prévention de l'isolement social, de l'immobilité et des crises psychiques et sociales. En font notamment partie:**

- a. système d'appel d'urgence;
- b. aide au ménage;
- c. service de repas;
- d. service de transport et d'accompagnement.

Évaluation I

- La proposition de la majorité de la commission reprend l'idée de la prévention.
- La proposition met l'accent sur l'organisation du quotidien et la participation sociale.
- La proposition reprend des facteurs de succès importants tirés de la recherche et de la pratique : orientation psychosociale de la prise en charge et structure facilement accessible
- Le forfait et l'absence de « paiement préalable » favorisent cette facilité d'accès
- La proposition correspond à la teneur de la consultation, en particulier à la position de la CDAS

Trois formes de soutien aux personnes âgées



Exemple

Aide

Prise en charge

Soins



<https://bit.ly/3bPRO9G>



<https://bit.ly/2Qd8SWT>



<https://bit.ly/3qMaSC4>

Évaluation II

En plus de l'orientation préventive vers un objectif dans la phrase d'introduction, il serait pertinent de compléter les catégories :

e. Services de visite

- Évaluation de la Ville de Lucerne : 46% des bons pour des activités de « contacts sociaux ».
- Évaluation de la Ville de Berne: «Des effets positifs directs et stables dans le temps ont été observés sur l'état nutritionnel lors de l'utilisation du module Alimentation, et sur la situation sociale lors de l'utilisation du module Intégration».

Extrait de notre étude «Vieillir sans soutien de la famille»

«Je ne souhaite pas que quelqu'un fasse les commissions **pour moi**.

Je souhaite que quelqu'un fasse les commissions **avec moi**.»



Merci de votre attention !

À bientôt sur www.bienvieillir.ch

Betreutes Wohnen im Alter: Perspektive der Städte und Gemeinden

Logement assisté pour les personnes âgées: Perspective des villes et des communes

Claudia Kratochvil-Hametner, Gemeindeverband
Franziska Ehrler, Städteverband

09.12.2024

Hohe Bedeutung

Thematik für Städte und Gemeinden sehr wichtig:

- Zunehmende Bedeutung von Betreuung und Finanzierungslücke ist in Städten und Gemeinden sichtbar.
- Städte und Gemeinden engagieren sich: Angebot, Zugang, Vernetzung & Koordination, Mitfinanzierung.
- Es braucht auch den Bund, für eine flächendeckende Verbesserung der Betreuung.

Grande importance

Sujet très important pour les villes et les communes:

- L'importance croissante de l'assistance et les lacunes du financement sont visibles dans les villes et les communes.
- Les villes et les communes s'engagent sur : l'offre, l'accès, la mise en réseau et la coordination, le co-financement.
- La participation de la Confédération est nécessaire pour une amélioration des prestations d'assistance sur l'ensemble du territoire.

Bundesvorlagen

Städte und Gemeinden unterstützen:

- [23.3366](#), Nationale Strategie für Betreuung und Wohnen im Alter und bei Behinderung = Gesamtüberblick, Impulse geben und Koordination ermöglichen.
- [24.070](#), Finanzierung von Betreutem Wohnen durch die Ergänzungsleistungen = Finanzierungslücke schliessen, Selbstbestimmung ermöglichen, verfrühte Heimeintritte für EL-Beziehende verhindern.

Objets fédéraux

Les villes et communes soutiennent :

- [23.3366](#), Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap = vue d'ensemble, donner des impulsions et favoriser la coordination.
- [24.070](#), Financement de logements assistés par les prestations complémentaires = Comblen les lacunes de financement, favoriser l'autodétermination, éviter les entrées prématurées en institution pour les bénéficiaires de PC.

24.070 EL für Betreuung

- + Wohnformunabhängige Vergütung
- + Gleichbehandlung von AHV- und IV-Beziehenden
- + Entkoppelung der Hilflosenentschädigung
- + Breite Definition: Berücksichtigung psychosozialer Aspekt
- + Pauschalen: keine Vorfinanzierung
- alleinige Finanzierung durch Kantone, Städte und Gemeinden
- Mietzinszuschlag für altersgerechte Wohnung gehört in jährliche EL
- Beratung und Koordination im Gesetz verankern

24.070 PC pour assistance

- + Prestations financières indépendantes de la forme de logement
- + Egalité de traitement entre les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI
- + Découplage de l'allocation pour impotent
- + Définition large : prise en compte de l'aspect psychosocial
- + Forfait : pas de préfinancement
- Financement entièrement à la charge des cantons, des villes et des communes
- Le supplément de loyer pour un logement adapté aux personnes âgées doit être intégré dans les PC annuelles
- Ancrer le conseil et la coordination dans la loi

Fazit

Koordiniertes Vorgehen aller drei Staatsebenen ist zentral, um Betreuung sicherzustellen und damit...

...ein selbstbestimmtes und gutes Leben im Alter flächendeckend zu ermöglichen.

...demografische Alterung für Behörden und Institutionen bewältigbar zu machen.

Die Bundesvorlagen sind ein wichtiger Beitrag dazu.

Conclusion

Une procédure coordonnée entre les trois niveaux de l'État est centrale pour garantir les prestations d'assistance et ainsi...

... favoriser l'autodétermination et le bien-vivre des personnes âgées sur tout le territoire.

... aider les autorités et les institutions à gérer le vieillissement démographique.

Les objets fédéraux représentent d'importantes contributions en la matière.

Séance d'information de l'intergroupe parlementaire
pour les questions relatives à la vieillesse et de
l'intergroupe parlementaire Soins :

**L'accompagnement à domicile pour les
personnes âgées**

Remo Dörig, secrétaire général adjoint CDAS
représenté par Thomas Schuler, CDAS

- Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap choisissent elles-mêmes leur lieu et leur forme de logement.
- L'offre d'aide et d'accompagnement est adaptée aux besoins et favorise une vie autonome.
- La couverture des frais de prise en charge doit être assurée pour toutes les personnes qui ont besoin d'aide et d'accompagnement. Peu importe qu'elles vivent dans leur domicile habituel, dans un logement protégé ou dans un EMS.

SODK soutient ce projet

→ positions:

- Les bénéficiaires de rentes AI doivent également pouvoir faire financer ces prestations via les PC.
- La détermination des besoins reste du ressort des cantons.
- Solution forfaitaire, afin qu'aucun préfinancement de la part des bénéficiaires ne soit nécessaire.
- Ajouter des prestations psychosociales.
- Refus du modèle de financement actuel. Préférence pour un forfait de prise en charge en complément des PC annuelles.

- Développement de l'allocation pour impotent
- Adaptation des moyens auxiliaires de l'AVS à ceux de l'AI
- Recommandations CDAS sur les prestations ambulatoires
- Normes de qualité pour l'évaluation des besoins
- Nouveau modèle d'assistance
- Initiative pour l'inclusion